

Jeux concours

Préambule

La loi française interdit l'organisation de jeux de hasard et de paris hippiques (sauf ceux du PMU). Quant aux autres paris sportifs, ils sont réservés à la Française des jeux, qui détient aussi le monopole des loteries.

Le hasard ne doit pas intervenir.

Les jeux d'adresse, à savoir ceux qui font appel à l'habileté, à la culture générale ou à la sagacité du joueur sont légaux.

Dans le cadre d'un concours si les questions posées sont trop faciles et permettent au plus grand nombre de participants de gagner cela peut constituer une vente avec prime prohibée. Attention donc à la question subsidiaire faisant appel au hasard, elle peut cacher une loterie.

Le remboursement des frais de participation. Tout sera donc affaire d'appréciation au cas par cas. En outre, les loteries sont légales si elles sont gratuites. Toutefois, dans le cas de loteries "gratuites" organisées par correspondance, téléphone ou minitel, les tribunaux ont considéré que le simple coût de l'affranchissement ou de la communication téléphonique constituait un "prix de participation" suffisant pour rendre la loterie onéreuse et donc illicite.

Par conséquent on doit considérer que tout ce qui est engagé directement pour la participation doit être remboursé.

L'huissier de justice.

Un règlement doit être déposé chez un huissier avant le démarrage de l'opération. Il devra reproduire la mention suivante : "le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande", et préciser, en outre, l'adresse à laquelle peut être envoyée cette demande ainsi que le nom de l'officier ministériel auprès de qui ledit règlement a été déposé.

Il doit également comporter plusieurs points, dont les dates de l'opération, la valeur des prix (qui doit être la valeur grand public), et les modalités de remboursement des frais de participation.

Le règlement peut également être publié sur le site Web de l'organisateur.

La présence d'un huissier lors du tirage au sort, en revanche, n'est pas obligatoire.